

Conseil de l'Europe 17/06/2015

Jean-Yves Latournerie,

Préfet, conseiller du gouvernement, chargé de la lutte contre les cybermenaces,

Monsieur le secrétaire général du conseil de l'Europe,

Monsieur l'ambassadeur, Madame la représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies,

Mesdames et Messieurs les ministres,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs

Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur français, que vous aviez invité à inaugurer cette conférence en compagnie des personnalités éminentes qui s'exprimeront ce matin, m'a demandé d'être son interprète auprès de vous, pour souligner à quel point vos travaux de cette semaine à Strasbourg sont importants à ses yeux pour faire progresser la coopération contre la cybercriminalité au niveau mondial.

Cette coopération internationale est plus que jamais nécessaire.

En effet, à la croissance exponentielle des nouveaux services et des nouveaux usages du numérique, le plus souvent porteurs de progrès et de développement économique, social et culturel, correspond une évolution au moins aussi rapide de la délinquance et de la criminalité liées aux usages de l'Internet. L'apparition des virus sur les téléphones mobiles ces dernières années en est un exemple très concret pour nos concitoyens. La question de la collecte de la preuve dans les infrastructures informatiques dans les nuages, le *Cloud computing*, à laquelle vous avez choisi de consacrer une partie de vos travaux de cette année, est un autre exemple, certes plus spécialisé, des remises en cause de nos pratiques, voire des instruments juridiques dont nous disposons, auxquelles nous conduisent ces évolutions technologiques extrêmement rapides.

La technologie n'est pas seule en cause.

Seul le prononcé fait foi

Il arrive aussi que l'histoire s'accélère, de façon particulièrement dramatique, comme ce fut le cas au début de cette année 2015 avec les attentats de Paris, puis de Copenhague. Le terrorisme a parfaitement intégré la composante cyber, aussi bien dans la préparation des attentats – une vidéo de revendication, soigneusement préparée à l'avance, a été ainsi mise en ligne au moment même où certains otages étaient exécutés -- qu'en suscitant sur Internet et les réseaux sociaux des messages de haine ou de soutien aux terroristes, amplifiant l'impact de ces événements meurtriers sur la population de notre pays.

Dans de telles circonstances, les services de police et de gendarmerie, chargés de localiser les auteurs et de les mettre hors d'état de nuire, eux et leurs complices, doivent pouvoir compter sur une coopération rapide et efficace avec les opérateurs français, mais aussi et surtout avec les plus grands acteurs de l'Internet. Ce fut le cas, bien entendu, lors des attentats du mois de janvier en France.

Il convenait cependant d'en tirer tous les enseignements utiles pour l'avenir.

C'est pourquoi, dès le mois de février, Monsieur Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, s'est rendu aux Etats-Unis pour rencontrer ces acteurs majeurs de l'Internet que j'évoquais il y a quelques instants, et les appeler à une coopération renforcée avec les autorités françaises. La réponse a été positive, et les nombreuses réunions tenues avec leurs représentants en France dans les semaines qui ont suivi ont permis de mettre en place une plate-forme de coopération renforcée dès le 22 avril dernier. Dans ce cadre, je suis chargé d'animer une instance permanente de concertation entre les autorités françaises et les grands acteurs de l'Internet pour assurer le suivi régulier des mesures prises pour garantir à la fois la meilleure qualité des demandes d'informations nécessaires aux enquêtes émises par nos services, voire, dans certains cas, le retrait ou le déréférencement de contenus préjudiciables, ainsi que la qualité et la rapidité des réponses fournies par les opérateurs.

Il faut se féliciter de ce renforcement du partenariat entre les autorités publiques et les opérateurs privés, et probablement explorer d'autres champs où il pourrait s'exprimer.

Cette coopération ne serait pas possible sans le cadre juridique international qui occupe vos débats cette semaine. Cette coopération doit parfois être renforcée, notamment avec les partenaires les plus proches au sein de l'Union Européenne, évidemment avec l'ensemble
Seul le prononcé fait foi

des pays qui ont ratifié la convention de 2001 sur la cybercriminalité, mais aussi avec les acteurs techniques qui administrent les plates-formes où s'expriment nos concitoyens.

La France a très vite ratifié la convention de Budapest. Ainsi, depuis 2005 nous sommes en mesure de la mettre pleinement en œuvre, y compris dans ses dispositions les plus complexes, comme celles de l'article 32 qui permettent aux enquêteurs d'accéder directement aux données stockées dans des services d'informatique en nuage.

Nous ne devons pas éluder toutefois les difficultés concrètes que nous rencontrons pour localiser précisément ces données, ou pour obtenir le consentement de la personne légalement autorisée à divulguer ces données.

Pour résoudre ces difficultés, nous pouvons bien entendu faire évoluer notre droit interne. Ainsi par exemple, la loi du 13 novembre 2014 sur le terrorisme a permis d'étendre l'application, dans l'article 57-1 de notre code de procédure pénale, des dispositions permettant la copie de données situées dans un serveur distant depuis les locaux des services d'enquête – alors qu'auparavant ces opérations n'étaient possibles que depuis les lieux de la perquisition.

Mais d'autres voies de coopération doivent être explorées. J'en citerai trois :

- Nous devons obtenir, par une action concertée, le retrait rapide et efficace des contenus haineux qui sont des facteurs dans le passage à l'acte violent ; les ministres de l'intérieur de l'Union Européenne ont souligné le 29 janvier dernier à Riga la nécessité d'entraver tous les vecteurs de la radicalisation ;
- Nous devons ensemble accélérer les processus de coopération policière et judiciaire pour les adapter aux nécessités de l'enquête cybercriminelle ;
- Il est indispensable de faciliter, dans le respect des libertés et avec l'ensemble des précautions juridiques nécessaires, l'accès au contenu des messages échangés, lorsqu'ils sont indispensables à l'enquête judiciaire.

La France se félicite enfin de la décision prise récemment par les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne, qui ont annoncé la création au 1^{er} juillet 2015, au sein d'Europol, d'une unité européenne de référencement des signalements d'informations liées au terrorisme sur Internet.

Vous êtes ici cette semaine pour faire avancer cette coopération par un dialogue concret. Les experts français qui sont parmi vous ont la volonté de contribuer à ce dialogue. Outre les questions d'actualité liées au terrorisme, nous restons évidemment particulièrement vigilants sur l'ensemble des sujets ayant trait à la cybercriminalité : les attaques dont ont été victimes plusieurs médias récemment – dont la chaîne de télévision française internationale TV5 Monde – mais aussi les attaques permanentes dont sont victimes nos citoyens et nos entreprises qui causent chaque année en France des centaines de millions d'euros de préjudice nous le rappellent. Avec nos partenaires de l'Union européenne nous souhaitons avancer vers une coopération encore plus forte, par exemple pour un accès rapide aux données d'identification ou une mise en œuvre rapide des mesures visant à mettre fin aux activités illégales.

Nous soutiendrons les démarches qui viseront à accroître le nombre des signataires de la convention du Conseil de l'Europe ; je souligne à cet égard que la France participe par ses experts à la formation d'enquêteurs dans d'autres pays – notamment des pays francophones. Mais nous souhaitons aussi contribuer aux réflexions engagées pour adapter nos méthodes de travail, sans exclure, si cela paraît utile et nécessaire, d'enrichir la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité elle-même par l'adoption d'un protocole qui aurait pour objet d'améliorer l'efficacité de notre coopération, notamment dans le cadre des enquêtes transfrontalières.

Plus généralement, nous souhaitons nous inscrire avec vous dans un renforcement de la sécurité de nos infrastructures critiques, la sécurité de systèmes informatiques de plus en plus complexes – notamment avec le développement de l'Internet des objets, des véhicules connectés. La France soutient tout particulièrement la politique de l'Union européenne pour accompagner la consolidation ou l'émergence d'un ensemble de produits ou de services qui garantissent notre sécurité numérique.

A cet égard, la France se félicite que la lutte contre la cybercriminalité figure parmi les trois priorités retenues dans l'agenda de sécurité européen publié par la commission le 28 avril dernier.

Pour conclure, je tiens à saluer l'esprit et la qualité des échanges et des travaux que vous menez cette semaine, et plus généralement que le Conseil de l'Europe soutient tout au long de l'année.

Seul le prononcé fait foi